EDUQUER A LA BIOETHIQUE EN RD CONGO

par

Jean-Bosco MBO IMONGO

Chef de Travaux au Département de Philosophie
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Université de Kinshasa

Résumé

En République Démocratique du Congo, la bioéthique demeure méconnue pour de multiples raisons, notamment, elle ne figure pas dans le programme de l'enseignement national. Or, La pensée bioéthique doit poser les questions fondamentales et promouvoir une éthique de la liberté et de la responsabilité. Il faut faire de la bioéthique une composante essentielle de la culture générale à dispenser aux étudiants.

Mots-clés : *éduquer, bioéthique, RD Congo*

Abstract

In the Democratic Republic of Congo, bioethics remains poorly understood for multiple reasons, including its absence from the national education curriculum. However, bioethical thinking must address fundamental questions and promote an ethic of freedom and responsibility. Bioethics must be made an essential component of the general culture taught to students.

Keywords : *educate, bioethics, DR Congo*

INTRODUCTION

Dans ce monde qui, de plus en plus, tend à devenir un grand village planétaire, c'est un véritable suicide scientifique et humain de vivre en vase clos, coupé des progrès scientifiques et techniques qui fécondent et orientent notre nouvelle dynamique existentielle, spécialement dans le domaine des sciences de la vie et de la santé. L'ignorance des préoccupations de la bioéthique peut mener à des effets préjudiciables à la vie, à la santé et à la dignité de la personne humaine.

En effet, des interventions exagérées de la biotechnologie, depuis la vie naissante jusqu'à la vie finissante, en passant par le déroulement de la vie, ne conduisent pas nécessairement, en dépit des progrès scientifiques, à la vie heureuse, mais aussi, à la perdition de la vie, à la déshumanisation de l'homme. Autrement dit, l'évolution de la technoscience soulève d'énormes questions bioéthiques, qui poussent à réfléchir profondément sur ce que l'homme est et doit être.

La vie de tout être humain est une valeur qui n'admet aucune discussion. On doit en prendre soin et la défendre, en se mettant judicieusement à son service. L'exigence de prise de soin de la vie est plus impérieuse encore pour les professionnels de la santé, ceux-là qui exercent une fonction « vraiment humaine », faite de prévention, de cure et de réhabilitation de la santé humaine. La protection de la vie ou la prise en compte de la valeur de la vie a engendré une plus grande « conscience de vie » avec l'invention du concept de bioéthique.

La naissance de la bioéthique est entièrement liée aux progrès scientifiques et technologiques enregistrés durant la 2ème moitié du 20ème siècle. C'est autour des années 1960 que s'est réalisée la révolution qui a vu l'éthique médicale traditionnelle se transformer en bioéthique. En effet, on a vu des spécialistes d'autres disciplines s'intéresser aux questions suscitées par les nouvelles techniques biomédicales dans leur application sur le sujet humain. Il s'agit, outre les professionnels de la santé, des patients, des théologiens, des avocats, des philosophes, des juges, des législateurs, des biologistes, des psychologues, des spécialistes des sciences sociales comme la sociologie et la science politique. Là, il se fait sentir l'importance de l'interaction communicationnelle permanente et forte entre spécialistes. Même si cette interaction communicationnelle n'est pas encore tout à fait réalisée, elle reste un des caractères importants de la bioéthique. Tout ce monde devrait œuvrer ensemble en vue de soutenir une approche globale et équilibrée des problèmes qui se posent en bioéthique.

Mais comment harmoniser, ajuster le langage entre ces différents domaines du savoir humain ? Comment gérer des conflits de valeur entre ces disciplines aux idéologies diverses dans des sociétés qui ne sont pas toujours ouvertes et pluralistes ? Il s'agit des sociétés où coexistent diverses croyances communes et individuelles et où se discutent le sens de la vie et de la mort à

partir de l'avancement des technosciences biomédicales a priori indépendantes. La gestion de l'interdisciplinarité est un défi existentiel pour la bioéthique, dans la mesure où chaque discipline devrait garder sa spécificité et en même temps s'ouvrir aux autres en partant de la problématique de la bioéthique elle-même.

Mais, bien avant la naissance de la bioéthique, « *les préoccupations éthiques en rapport avec la pratique médicale étaient présentes, à travers l'éthique médicale. Cette dernière se définit comme l'étude du comportement moral des médecins dans leur pratique quotidienne face aux jugements qu'ils sont appelés à poser dans le cadre des relations avec les patients, leurs confrères et les autres professionnels de la santé et enfin avec la société en général* »[1]. En ce sens, le serment d'Hippocrate (médecin grec du 5ème siècle av. J.C) est considéré comme le texte de base de l'éthique médicale occidentale.

C'est donc pour apporter des réponses concrètes aux questions relatives à la valeur morale des actes posés dans la pratique médicale transformée à travers les progrès des techniques biomédicales qu'est née la bioéthique.

Cette science vise fondamentalement à promouvoir ce « qui est bon et utile pour l'homme ». Elle s'intéresse plus spécifiquement aux activités médicales et aux recherches qui utilisent des éléments du corps humain : greffe d'organes, assistance médicale à la procréation, qui fait appel aux dons d'ovules et du sperme, dépistage de maladies faisant appel aux gènes, etc.

Aujourd'hui, pense Michel Mbambi Monga, « *la bioéthique se présente à la fois comme un discours, une recherche et une pratique interdisciplinaire suscités par des préoccupations d'ordre éthique, apparues nécessaires à la suite de l'application, sur des sujets humains, des nouvelles techniques biomédicales* »[2].

Si les problèmes visés en bioéthique sont essentiellement d'ordre éthique, les pistes pour arriver à les résoudre sont d'ordre interdisciplinaire. L'interdisciplinarité est une qualité substantielle de la bioéthique.

En effet, dans l'histoire de la bioéthique, nombreux sont les philosophes qui se sont préoccupés de ces questions. Ce sont, par exemple, Sébastien Muyengo, Xavier Thevenot, David Roy, Pierre d'Ornellas. Le premier pense que « *les développements récents de la science médicale, particulièrement dans le domaine de la génétique, mais aussi, dans celui des soins, sont tels qu'ils obligent à s'interroger plus qu'avant sur ce qu'est l'homme* »[3]. Le deuxième estime que la bioéthique est « *la morale de la vie* »[4]. Elle peut désigner, dès lors, une étude de la moralité des interventions humaines dans le domaine de la vie de la personne humaine. Autrement dit, la bioéthique étudie le comportement humain, soit dans le domaine de la recherche biologique, soit dans le domaine de la pratique médicale, quand cette conduite humaine est vue à la lumière des valeurs et des principes moraux. David Roy, quant à lui, explique que « *la bioéthique constitue un nouveau cadre d'étude, de réflexion et de recherche, en évolution accélérée, toutefois, en processus d'aménagement de ses méthodes pénétrant encore de nouveaux problèmes. Plutôt qu'une définition stricte, une approche phénoménologique paraît le meilleur sentier conduisant à sa compréhension* »[5]. Pour lui, la bioéthique est une étude interdisciplinaire de l'ensemble des conditions qu'exige une gestion responsable de la vie humaine, mieux, de la personne humaine dans le cadre des progrès rapides et complexes du savoir et des technologies biomédicales. Pierre d'Ornellas déclare qu'« *entrer en bioéthique, c'est pénétrer dans un monde nouveau. Non parce qu'elle serait une série d'avancées technologiques devenues soudainement prodigieuses, mais en raison du pouvoir inédit que nous avons acquis. Il s'agit d'un changement radical qui touche la vie de l'homme en sa singularité et dans sa relation sociale* »[6].

En plus de son caractère interdisciplinaire, soulignons cette particularité de la bioéthique comme fille de la biotechnologie. Elle est une science qui regroupe plusieurs disciplines, et qui se porte garante des valeurs et de la dignité ainsi que de l'amélioration de la qualité de la vie de

[1] M. MBAMBI MONGA OLIGA, *Notes de cours de philosophie et bioéthique*, 1er Graduat médecine, Fac. de Médecine, 2020-2021, p. 85.
[2] M. MBAMBI MONGA OLIGA, *op. cit.*, p. 90.
[3] S. MUYENGO MULOMBE, *Introduction à la bioéthique*, Kinshasa, P.U.S, 1999, p. 33.
[4] X. THEVENOT, *La bioéthique*, Paris, Centurion, 1989, p.5.
[5] D. ROY et al., *La bioéthique, ses fondements et ses controverses*, Montréal, ERPI, 1995, p.53.
[6] P. D'ORNELLAS, *Bioéthique. Quelle société voulons-nous pour aujourd'hui et demain* ? Paris, Balland, 2019, p. 11.

l'homme. La bioéthique est donc une discipline qui se soucie du comportement de l'homme tant dans le secteur de la recherche biologique que dans le secteur de la pratique médicale intéressant l'homme.

La pensée bioéthique doit intégrer les bases scientifiques et techniques nécessaires en vue de permettre de poser les questions fondamentales et de promouvoir une éthique de la liberté et de la responsabilité. D'ailleurs, le cours de base de bioéthique de l'UNESCO est clair là-dessus. Il vise à « *présenter aux étudiants de l'enseignement supérieur les principes de la Déclaration universelle sur la bioéthique* »[7]. Il s'agit de faire de la bioéthique une composante essentielle de la culture générale de demain. En ce sens, il est important que tout homme s'imprègne des quatre principaux principes de la bioéthique, à savoir :

- l'autonomie : respect des choix et des positions personnelles du patient et des décisions qui en découlent ;
- la bienfaisance : obligation d'agir pour le bien-être du patient ;
- la non-malfaisance : obligation de ne pas causer de dommage au patient ;
- justice : obligation de traiter les cas égaux de la même façon.

Les fondements de la métaphysique des mœurs d'Emmanuel Kant stipulent trois impératifs. Le premier s'énonce comme suit : « *Agis toujours de telle sorte que ton action puisse être universalisée* »[8], *c'est-à-dire que « ce qui inspire et dirige le comportement concret d'un individu doit pouvoir devenir celui de tout autre individu placé dans les mêmes conditions d'action, sans que l'irrespect de l'homme ne soit introduit* »[9]. Mais souvent, le bon sens populaire traduit généralement cela en disant à quelqu'un qui se méconduit : « si tout le monde se comportait comme toi, il serait impossible de vivre en ce monde ».

Le deuxième principe de la morale kantienne s'énonce de la manière suivante : « *Agis toujours de manière que tu traites l'humanité, en toi-même comme en autrui, toujours en même temps comme une fin, mais aussi jamais comme un moyen* »[10]. *Ce principe de la dignité de l'homme est qualifié par beaucoup de gens, notamment par les philosophes, comme « auto justifiant* ». Ce deuxième principe signifie tout simplement que chacun refuse naturellement de considérer autrui, non simplement comme un moyen, mais que chacun entend être traité comme une fin en soi.

A vrai dire, toute personne humaine doit exiger que ce principe soit appliqué, tant par les autres dans leur relation avec lui, que par lui-même, dans ses relations avec les autres. C'est pour cette raison que nous osons affirmer dire que la dignité de l'homme, la noblesse d'une personne comme telle, est aussi la raison fondamentale par quoi nous devons être moral. Les êtres rationnels (sans minimiser d'autres espèces), ne doivent pas devenir des moyens pour moi et que je ne dois pas non plus devenir un moyen pour une autre fin. En ce sens, cette maxime kantienne intéresse au plus haut point, la bioéthique en tant qu'une étude qui concerne la moralité de la personne humaine. Le troisième principe s'énonce en ces termes : « *Agis de telle sorte que ta volonté puisse se considérer comme faisant par les maximes des lois universelles* »[11].

I. L'EDUCATION A LA BIOETHIQUE EN RD CONGO

Il s'agit globalement de transmettre aux candidats, à travers les matières propres à la bioéthique, l'esprit bioéthique à savoir l'esprit de débat, le sens de la pluridisciplinarité, du pluralisme et de la démocratie, le sens de la recherche de consensus, le sens de la multi culturalité, les droits de l'homme, en tenant compte de tendances spécifiques aux sociétés (leurs traditions et croyances, leurs perceptions de la culture).

L'introduction d'un enseignement de bioéthique ou de façon plus générale, d'une formation à l'éthique dans les programmes d'études dans les institutions supérieures et universitaires, peut être

[7] UNESCO, *Cours de base de bioéthique*, Paris, 2008, p. 3.
[8] E. KANT, *Fondement de la métaphysique des mœurs,* traduit par V. Delbos, Paris, Delagrave, 1990, p. 128.
[9] *Idem*, p. 34.
[10] *Ibidem*, p. 429.
[11] *Ibidem*, p. 88.

l'occasion d'aider les jeunes étudiants à répondre à des interrogations essentielles du monde actuel. Elle peut également l'inciter à poser la question de l'opportunité de réviser les programmes d'enseignement en fonction du concept d'éthique.

Nul n'ignore qu'à l'ère de la biologie, la philosophie semble acquérir un nouveau statut. Elle n'est plus comparable à l'oiseau de Minerve, qui, prenant son envol au crépuscule, la confinait, selon Hegel, dans un rôle de spectateur d'une réalité qu'elle n'avait pas constituée. Le philosophe participe désormais directement à la définition des grandes lignes de la recherche.

Elément essentiel des comités d'éthique, le philosophe semble acquérir une nouvelle respectabilité : celle d'apparaître comme l'un des ''porte-parole'' de l'éthique. Il vise à éclairer les données conceptuelles du débat bioéthique, qui restait toujours à l'horizon des sciences de la vie, et n'est devenu actuel qu'à partir du moment où les biologistes ont paru capables de modifier le vivant. L'analyse de cette question exige donc que soit précisée la nature des rapports du philosophe à ''vie'', appréhendée sous ses divers aspects.

Le philosophe ne saurait que louer la prise de conscience, par les biologistes, du fait que leur science ne peut proposer une perspective proprement éthique, dans la mesure où cette dernière est essentiellement d'ordre méta scientifique.

En effet, si les biologistes admettent que c'est à partir d'une « *certaine idée de l'homme qu'on peut utiliser la biologie au service de celui-ci* »[12], ils se gardent bien de fournir la détermination précise d'un tel paradigme. Comment peut-on alors comprendre rigoureusement à la fois cette exigence d'éthique, l'impuissance des biologistes à y répondre et cet appel d'offre pressant fait aux philosophes ?

La biologie s'est tournée vers l'éthique lorsque sont apparus les espoirs et les craintes suscitées par ce que Jacques Rozenberg appelle le *matin des biologistes*[13]. En s'adressant à l'éthique comme un ultime recours, les biologistes reconnaissent implicitement que leur discipline produit des interrogations qui dépassent la compétence du chercheur. Comme pour se désimpliquer en tant que scientifiques, les biologistes ont alors proposé de tenir un ''débat philosophique''.

A ce point, J.P. Changeux estime qu'il faut ouvrir *les Journées de Réflexion sur la Bioéthique*[14]. Il rappelle que *la biologie moderne avait profondément changé la place de l'homme, en visant directement son hérédité. Il invite la bioéthique à analyser la nature de ces nouveaux pouvoirs et à en limiter le débordement éventuel*[15].

Le même auteur affirme que « *s'attacher à résoudre toute apparence de conflit interdisciplinaire ou culturel, en sachant adopter une attitude humble, consciente des limites de nos connaissances, mais ferme sur un certain nombre de principes fondateurs, pour parvenir, au moins pour un temps, à une réflexion commune, à un accord fût-il temporaire* »[16].

En fait, cette tentative de fondation ''statistique'' de la bioéthique s'inscrit dans un projet philosophique dont la thèse centrale vise à fonder l'éthique d'un point de vue naturel. Comme le précise si bien M. Kirsch, « *nous ne sommes pas des automates génétiquement programmés : nous sommes le produit à la fois de l'hérédité et de notre environnement culturel* »[17].

L'introduction de l'enseignement de la bioéthique dans le cursus de l'étudiant congolais pourrait favoriser, à travers un renforcement du contenu axiologique, la transformation de l'éducation à la bioéthique que les différents acteurs appellent de tous leurs vœux.

Dans son article intitulé 'bio éthique et littérature', Munday Mulopo Félicien estime que « *le bio éthicien doit se référer à l'enseignement pour établir un équilibre entre une formation professionnelle donnée et une éducation bioéthique ouverte à la citoyenneté et au dialogue avec les autres disciplines, les autres*

---

[12] F. GROS/F. JACOB/P. ROYER, *Sciences de la vie et société. Rapport présenté à Mr le Président de la République*, p.288.
[13] J. ROZENBERG, *La bioéthique corps et âme*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 30.
[14] *Idem*, p. 30.
[15] *Ibidem*.
[16] *Ibidem.*
[17] *Fondements naturels de l'éthique*. Sous la direction de J.P. Changeux, p.15.

cultures dans des sociétés pas toujours pluralistes. C'est tout un défi que l'enseignement de la bioéthique doit relever »[18].

En effet, par-delà la transmission du savoir, l'université doit remplir une mission plus large qui est d'éduquer, mieux, de transmettre des valeurs. A ce niveau, l'éducation à la bioéthique aura pour objectif, de faire pénétrer progressivement un nouvel humanisme en donnant aux jeunes étudiants des universités congolaises une nouvelle vision du développement humain et du rôle que chaque citoyen peut jouer dans les rapports actuels entre la science et la société.

Souvent, ces jeunes étudiants éprouvent un désarroi devant la distorsion qu'ils observent entre les principes véhiculés par l'enseignement et leur vécu. La bioéthique peut être l'une des passerelles qui pourrait permettre de mieux mettre en rapport les uns et les autres.

En outre, ces jeunes étudiants n'ont que rarement l'occasion, dans le cadre universitaire, d'exercer leur jugement et leur sens critique de manière constructive par rapport à des choix de société ou à des prises des positions publiques qui peuvent faire l'objet d'un débat.

De ce point de vue, il est souhaitable de développer chez ces jeunes étudiants, d'une part, une réflexion critique de nature à les aider à acquérir une maîtrise intellectuelle qui leur permettra de discerner la qualité et la validité de différents types de raisonnements, de comportements et de décisions, de l'autre part, l'habitude de l'écoute et de l'échange de vues autour d'un problème d'intérêt commun.

A ce niveau, nous rejoignons la position de Munday Mulopo quand il dit : « *l'objectif de l'enseignement de la bioéthique peut consister de façon plus spécifique à rendre capable l'étudiant à identifier les problèmes éthiques qui se posent dans les domaines de soins de santé, de la recherche biomédicales et dans le domaine de la santé publique et de les résoudre* »[19].

Si la philosophie ou la théorie de la connaissance pouvait autrefois, conduire chacun à faire une synthèse personnelle des savoirs accumulés, d'aller plus loin dans la connaissance de soi et du monde et, en conséquence, d'opérer un choix de vie et d'action, aujourd'hui l'éthique, qui n'est pas en tant que telle un savoir constitué mais une réflexion en action, peut jouer un rôle, certes moins général, mais analogue.

1.1. Contenu

Sur le plan du contenu, l'enjeu reste celui de la découverte d'une éthique structurée, communément acceptée, c'est-à-dire d'un savoir primordial formant la base constructive de toute représentation de soi et du monde. L'étudiant doit être informé des données du problème ainsi que des solutions et dérives possibles, et incité ainsi à réfléchir et à débattre, notamment sur la problématique et les principes de la bioéthique en rapport avec les questions relatives au début, au déroulement et à la fin de la vie humaine.

A ce niveau, il est nécessaire d'envisager l'éducation à la bioéthique dans un cadre transversal et pluridisciplinaire, d'autant plus qu'elle a pour objet des systèmes complexes qui devraient en conséquence surmonter le cloisonnement des disciplines.

La bioéthique se veut être une vision humaniste des sciences et des technologies, la pratique vivante de la démocratie et de la solidarité en respectant la notion de la personne humaine se situant ainsi au centre du débat.

A titre illustratif, les axes suivants pourraient être retenus comme cadre de référence pour une éducation à la bioéthique :

- le respect du corps humain (expérimentation sur les sujets humains, dons et transplantations d'organes et de tissus) ;
- le début et la fin de la vie (recherches en embryologie, assistance médicale à la procréation, accompagnement des mourants) ;

[18] F. MUNDAY MULOPO, *bioéthique et littérature*, in Revue Congolaise de Philosophie, n°10 du Juillet-Décembre, 2013, p.92.
[19] *Idem*.

- le cerveau et les neurosciences ;
- la génétique et ses applications (génétique humaine, biotechnologies animales et végétales) ;
- l'environnement et le développement durable (eau, ressources naturelles y compris l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique) ;
- les technologies de l'information et de la communication.

1.2. Modalités

Reconnaissons que dans notre pays, la République Démocratique du Congo, l'éducation à la bioéthique est quasi inexistante. Notre souhait, c'est de voir cette nouvelle discipline s'étendre progressivement au niveau de l'ensemble de l'enseignement supérieur et universitaire, surtout dans les Facultés des sciences biomédicales, des Sciences exactes et des Sciences humaines.

Le choix de l'enseignement supérieur et universitaire semble judicieux en raison de la maturité déjà acquise par les étudiants.

Par ailleurs, la grande variété des filières offertes par l'enseignement supérieur et universitaire en République Démocratique du Congo permet de penser qu'il serait possible d'intégrer la bioéthique dans les programmes de l'enseignement général.

En réalité, pour que cette innovation puisse avoir un effet multiplicateur souhaitable, l'éducation à la bioéthique doit être « préparée » en termes de formation des formateurs. Une attitude favorable de la part du monde adulte, et plus particulièrement du monde enseignant, est un préalable nécessaire. C'est pourquoi, il est indispensable d'encourager les enseignants et les gestionnaires des institutions supérieures et universitaires à introduire des expériences novatrices tant dans les contenus de leurs enseignements que dans les méthodes utilisées.

Outre les problèmes éthiques posés par les progrès des sciences de la vie et leurs applications à l'homme, l'éducation à la bioéthique doit porter sur la nature tout entière, selon une approche plus large qu'anthropocentrique.

Au regard des méthodes pédagogiques à mettre en œuvre, il faudrait sans doute laisser une grande latitude aux différents acteurs, étant entendu qu'elles devraient relever de la responsabilité des enseignants.

L'éducation à la bioéthique peut favoriser l'apprentissage d'un certain nombre de savoir-faire, d'attitudes mentales et de comportements sociaux dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, concept cher à Elie Ngoma Binda. Son approche pluridisciplinaire et l'ouverture qu'elle suppose, facilitent par ailleurs la prise de conscience de la diversité culturelle et montrent la nécessité de l'écoute, de la compréhension et du dialogue.

Le bio éthicien doit se référer à l'enseignement pour savoir établir un équilibre entre une formation professionnelle donnée et une éducation bioéthique ouverte à la citoyenneté et au dialogue avec les autres disciplines, les autres cultures dans des sociétés pas toujours pluralistes. C'est tout un défi que l'enseignant de la bioéthique doit relever.

En ce sens, elle s'insère dans le projet éducatif qu'exige le vivre-ensemble au XXIème siècle et qui se fonde sur le concept majeur de la responsabilité de chacun à l'égard de tous les individus et le respect de principes vis-à-vis des générations futures et de l'humanité entière.

Eu égard à cet aspect, il sied d'affirmer avec J.M. Van Parys que « *la Déclaration des droits de l'homme présente ce dernier comme un sujet de droits. Ces droits sont supposés fondés sur une philosophie de l'homme, ou au moins sur le point de départ jugé universel et obligé de toute philosophie de l'homme* »[20]. Le même auteur poursuit en disant : « *ton existence est fruit d'un don gratuit ; ta vie trouve son sens le plus riche si, reconnaissant ce don qui te fait, tu comprends le sens de ta vie comme une gratuité de don pour promouvoir tout ce qu'il y a de meilleur dans tout homme* »[21].

Une chose nous paraît certaine ici. La responsabilité d'un chacun envers notre société, requiert l'optimisation de la qualité des formations et des recherches qui sont en son sein. Il est évident que

[20] J.M. VAN PARYS, *Dignité et droits de l'homme. Recherches en Afrique*, Kinshasa, éditions Loyola, 1996, p.24.
[21] *Idem*, p. 17.

toutes nos institutions d'enseignement supérieur et universitaire puissent, de façon rigoureuse, se conformer aux textes législatifs et réglementaires en vigueur en matière de bioéthique. Et lorsque les activités dont ces institutions d'enseignement ne font pas l'objet d'une codification juridique, ou que cette codification n'est pas suffisamment explicite, elles doivent s'inspirer des recommandations des comités d'éthique nationaux ou internationaux.

L'urgence d'une telle éthique s'impose. Hans Jonas la recommande dans son ouvrage *''Principe responsabilité''*[22] qui, dans notre civilisation technologique, invite à prendre en considération les menaces qui pèsent sur la survie de l'espèce. Hans Jonas nous exhorte à une vision lointaine qui n'a pour objectif que la survie de l'humanité. Il parle de l'avenir. Cet avenir apparaît incertain. De même, la responsabilité apparaît indéfinie et impérieuse. Indéfinie parce que nous ignorons les effets lointains de notre agir présent. Impérieuse parce que les finalités essentielles et les valeurs sont en jeu, à savoir, « *la condition globale de la vie humaine, l'avenir lointain et l'existence de l'espèce elle-même* »[23].

II. BIOETHIQUE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Bien qu'il existe un Centre Interdisciplinaire de Bioéthique pour l'Afrique Francophone (CIBAF) à l'Ecole de Santé Publique de l'Université de Kinshasa ayant pour mission d'initier les étudiants, les chercheurs à la problématique de la bioéthique, un grand effort reste encore à faire.

La bioéthique ne figure pas en tant que telle dans les programmes d'enseignement général en République Démocratique du Congo. Cependant, depuis quelques années, les étudiants peuvent aborder des questions liées à la bioéthique.

Il s'agit de réfléchir sur les problèmes éthiques soulevés par les avancées de la biologie et de la médecine, mieux, de la biotechnologie.

En outre, dans les régions congolaises marquées par un contexte socio-économique et culturel difficile, les difficultés sont plus nombreuses qu'ailleurs pour ceux qui se donnent pour tâche de former à la réflexion éthique, les professionnels de santé et les chercheurs.

A cet effet, une première difficulté est à chercher du côté linguistique. La langue et la culture anglo-saxonne dominent largement la discipline, compliquant ainsi la tâche à ceux qui maîtrisent mal l'anglais.

Une deuxième difficulté à surmonter est d'ordre conceptuel. Les objectifs et le champ d'application de la bioéthique sont mal compris, ce qui peut conduire à confondre les spécialistes de la discipline tantôt avec des moralistes surtout préoccupés par le progrès biotechnologique, tantôt avec des référents religieux.

La troisième difficulté est de nature politique et culturelle. Lorsqu'elle entre en interaction avec des communautés très hiérarchisées et conservatrices, la posture critique de la bioéthique peut susciter des réactions de rejet.

Ce sont sans doute ces difficultés qui ont alimenté certaines critiques acerbes sur la pertinence des formations à l'éthique dans des zones marquées par les urgences sanitaires et alimentaires où certaines accusations présentent ces démarches comme un avatar de plus de l'impérialisme occidental.

En RD. Congo, la bioéthique demeure méconnue pour des multiples raisons, notamment : elle ne figure pas dans le programme général de l'enseignement national.

CONCLUSION

[22] H. JONAS, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Trad. De J. Greisch, Paris, 1990, p. 65.
[23] *Idem*, p. 26.

Que retenir de cette réflexion sur éduquer à la bioéthique en République Démocratique du Congo ? La réponse à cette question est simple. La RD. Congo est en retard sur les questions bioéthiques ainsi que les mesures juridiques censées de les accompagner. Aussi, les contraintes liées à l'environnement socio-économique et culturel, les difficultés liées aux conditions de transmission complète et compréhensible de l'information viennent exacerber cette question.

Il nous semble clair que l'éducation à la bioéthique dans ce pays est quasi inexistante. La bioéthique souhaite que cette discipline puisse s'étendre progressivement au niveau de l'ensemble de l'enseignement supérieur et universitaire, spécialement dans les Facultés des sciences biomédicales, des Sciences exactes ainsi que des Sciences humaines. Car, il existe un rapport de collaboration, de composition et de convivialité entre la bioéthique et l'enseignement. Avec l'enseignement de la bioéthique dans le cursus de l'étudiant congolais, s'instaure ainsi, si pas déjà, une éducation à la bioéthique, au niveau académique et de là, prend vie un nouvel humanisme académique qui nait dans la conquête de l'amélioration des qualités de soins et de recherche à travers l'utilisation des sciences biomédicales.

En tout état de cause, la morale doit intervenir pour former la conscience de l'homme afin de bien considérer l'autre comme soi-même. Un vigoureux effort d'éducation à la bioéthique doit, dès maintenant, être entrepris. Cette éducation apportera aux générations futures les informations nécessaires, tant du côté de la biologie que de celui côté de l'éthique en vue de leur permettre d'allier les progrès de la connaissance au respect de la personne qui gouverne toute la bioéthique.

BIBLIOGRAPHIE

- BESANCENEY, J.C., *Initiation à la bioéthique*, Paris, Centurion, 1991.
- BONE, E., *Itinéraire bioéthique*, Paris, CIAO, 1990.
- ROY, D. et al., *La bioéthique, ses fondements et controverses*, Montréal, ERPI, 1995, p. 53.
- D'ORNELLAS, P., Bioéthique. Quelle société voulons-nous pour aujourd'hui et demain ? Paris, Balland, 2019.
- DURAND, G., *La bioéthique*, Paris, P.U.F, 1999.
- HOTTOIS, G., MISSA, *Nouvelle Encyclopédie de Bioéthique. Médecine, Environnement, Biotechnologie*, Bruxelles, 2001.
- JONAS, H., *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, trad. De J. Greisch, Paris, 1990.
- KANT, E., *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Traduit par V. DELBOS, Paris, Delagrave, 1990.
- MUYENGO MULOMBE, S., *Introduction à la bioéthique*, Kinshasa, P.U.S, 1999.
- THEVENOT, *La bioéthique*, Paris, Centurion, 1989.
- UNESCO, *Cours de base de bioéthique*, Paris, 2008.
- VAN PARYS, J.M., *Dignité et droits de l'homme. Recherches en Afrique*, Kinshasa, éditions Loyola, 1996.